



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 13 août 2021

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Monsieur MULLER Sébastien
3, rue des Semailles
57350 SPICHEREN

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

OBJET : Dossier de déclaration concernant la réalisation d'un
forage destiné à abreuver les bovins à Folkling – Annexe Gaubiving
Accord avant délai de deux mois

RÉF. : Récépissé de déclaration n°57-2021-00308 du 29 juin 2021

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

- **Réalisation d'un forage destiné à abreuver les bovins à Folkling – Annexe Gaubiving**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 29 juin 2021, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier, en se conformant strictement aux prescriptions du dossier loi sur l'eau déposé **et en assurant une parfaite déconnexion entre le réseau alimenté par le forage privé et le réseau public d'eau potable.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de FOLKLING où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,
p.i. L'Adjointe à la responsable d'unité

Copie pour information à :

- Bureau d'études IROLA Environnement
4, rue du Général Leclerc à 54210 MANONCOURT-EN-VERMOIS
- SAGE Bassin Houiller
- M. le Maire de Folkling

Astride ERMAN